



Delit de fuite sans accident ni blessé quels sanctions ?

Par **moi31**, le **22/07/2014** à **09:20**

bonjour a tous rrrnje me suis inscrite ici pour avoir votre avis mais de facon anonyme car mon compagnon ne sait pas que je me renseigne mais j ai tellement peur de ce qui va lui arriver je veut savoir .rrrrvoici l histoire : rrrnun mec a porte plainte contre mon ami pour délit de fuite mais y a pas eut d accident je vous expliquernun matin mon ami est parti au boulot il conduit un 8X4 un mec qui arrive derrière lui , lui colle "au cul" mon homme lui fait comprendre de prendre ces distances en appuyant plusieurs fois sur le frein sans pour autant piler c est histoire d allumer les feux ce qui na pas plus au mec rnen arrivant dans une ville le mec a prit un rond point a l envers pour couper la route au camion de mon ami jusqu'au moment ou il a arrêter la voiture et a saute sur le marche pieds et c est accrocher au rétro en le dégradant mon ami a prit peur et a mis un coup de volant et la fait tomber et il est parti rnle mec a rien eutrndonc le mec a porte plainte et les gendarmes ont conseiller a mon ami de porte plainte pour dégradation de véhiculerndepuis on est dans le flournpour moi il risque pas grand chose car pas d accident ni de blessérnqu en pensez vous ? que risque t il ?rnmrci de vos réponses car j ai les tête qui va cramée a force de cogitéernrnmrci beaucoup

Par **moi31**, le **22/07/2014** à **11:54**

personne pour me rassurée ?

Par **Tisuisse**, le **22/07/2014** à **12:27**

Bonjour,rnrnComme les gendarmes le lui ont conseillé, votre ami doit déposer une plainte. Les gendarmes feront une enquête préliminaire qu'ils transmettront au Parquet (Procureur) avec la plainte de votre ami. C'est l'autre automobiliste qui risque gros car, que faisait-il sur le marchepied du camion de votre ami, là le juge du tribunal correctionnel risque de ne pas apprécier ce type d'agissement et votre ami ne risque pas grand chose, voire rien du tout.

Par **moi31**, le **22/07/2014 à 12:36**

bonjourrnrnmerci d'avoir répondu rnrnil a porté plainte pour dégradation volontaire de matériel (c'est le camion de l'entreprise ou il travaille en plus) rnje me demande comment l'autre personne a justifier le fait d'être comment sur le marche pied et s'être accroché au rétro rnrnautre précision : mon ami a appris hier par son patron qu'il sera de nouveau convoqué a la gendarmerie

Par **Lag0**, le **22/07/2014 à 13:41**

Bonjour,rnLa définition du délit de fuite :*Le fait, pour tout conducteur d'un véhicule ou engin terrestre, fluvial ou maritime, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident, de ne pas s'arrêter et de tenter ainsi d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut avoir encouru*Je ne vois donc pas ici de délit de fuite constitué, la plainte est donc sans fondement.

Par **moi31**, le **22/07/2014 à 14:30**

bonjourrnrnmerci de votre réponse rnrnj'ai bien lue votre définition dans ce cas pourquoi la plainte a été enregistrée et si le gars avait menti au gendarmes en disant qu'il été blessé ça changerait la donne ?

Par **moi31**, le **04/08/2014 à 15:14**

bonjour rnrnmon compagnon ma dit que la convocation lui serait livrée a la maison rnça veut dire que ça s'aggrave non ?

Par **moi31**, le **14/08/2014 à 09:28**

bonjour rnrny a du nouveau pour l'affaire rnrn hier mon ami faisait le plein du camion a la station avec notre fils quand l'autre personne est arrivé aussi pour faire le plein et la il carrément "sauté" dessus en l'insultant la dame de la station a appelé les gendarmes ils sont arrivé a 5 ont "séparé" mon ami et l'autre personne ils ont discuté avec les deux parti et on

même interrogé mon fils (qui a 10 ans) les gendarmes on dit qu'il connaissait bien l'autre personne (peut être savent-ils que c'est un menteur) mon ami peut-il porter plainte pour agression ?

Par **Tisuisse**, le **23/08/2014 à 09:05**

Ah oui, il doit porter plainte d'autant qu'il y a des témoins : la gérante de la station service et son fils. L'autre automobiliste risque gros, très gros. Quand au fait que les convocations arrivent au domicile de votre compagnon, pas d'affolement, c'est la procédure d'enquête qui veut ça, il faut bien que les convocations arrivent quelque part, non ? Simplement, sur demande du Parquet, les gendarmes font une enquête, la routine quoi, rien de particulier, votre ami se rend aux convocations, répond aux questions des gendarmes, fait sa déposition et c'est tout. Le dossier sera adressé au Procureur qui, lui, décidera, en fonction des éléments contenus au dossier, de la suite à donner. Rassurez-vous, la partie adverse est, elle aussi, convoquée et l'agression dont votre ami a été victime, risquerait fort de peser lourd dans les sanctions du juge à l'encontre de son agresseur.

Par **moi31**, le **25/08/2014 à 09:31**

bonjour
merci de votre réponse
ça me rassure
mon ami a pas porté plainte enfin du moins je pense pas car il parle pas de l'affaire ça le fait se refermer sur lui même et il s'énerve
les gendarmes auraient-ils pu noter sur le dossier l'agression ?